



**RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2015-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 03-2015-01 SUR  
LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT SANITAIRE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

*Le Règlement numéro 03-2015-02 modifiant le règlement no. 03-2015-01 sur les  
branchements à l'égout sanitaire a franchi les étapes suivantes :*

Avis de motion :	17 novembre 2015
Adoption du règlement :	1er décembre 2015
Avis public d'adoption du règlement :	3 décembre 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 3 décembre 2015.

Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 3 décembre 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 3 décembre 2015.

Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud  
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud  
- Journal municipal  
- Site internet